

POLITIQUES SECTORIELLES

Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

« **Etre le bancassureur, mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire** », la raison d'être du **Crédit-Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie**, réaffirmée en 2019, et intégrée dans ses statuts, donne le cap à ses ambitions. **5 engagements** sont ainsi posés, en cohérence avec le modèle d'affaires et la raison d'être du groupe :

- Financer, protéger et accompagner nos clients-sociétaires au mieux de leurs intérêts avec un conseiller dédié, dans une relation de confiance, reconnaissante de leur fidélité et respectueuse de leur intimité numérique ;
- Défendre le modèle coopératif, en permettant une expression démocratique de nos sociétaires et une surveillance de la part de nos administrateurs ; en garantissant le respect des valeurs de solidarité et de subsidiarité ;
- Décider de nos stratégies financières, commerciales et de ressources humaines, grâce à l'expertise entretenue de nos collaborateurs en proximité régionale, pour répondre au mieux aux besoins de clients sociétaires sur la base d'un modèle d'affaires efficient, gage de la pérennité du groupe et du maintien de notre pacte social, ainsi que du respect des normes professionnelles de prudence ;
- Apporter une réponse éthique et loyale à nos clients-sociétaires et accompagner nos collaborateurs pour assurer leur employabilité dans l'évolution de leur métier tout en veillant à ce qu'ils soient bien dans l'entreprise ;
- Contribuer au développement de notre territoire, en favorisant la dynamique du tissu social, économique et culturel afin de contribuer à une terre de projets innovants, solidaires et créateurs de lien social dans le respect du climat et de l'environnement.

Ces **5 engagements** sont la déclinaison de sa responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La RSE au Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (MABN) est basée sur 4 piliers :

- **Le Climat et l'Environnement,**
- **Le Social,**
- **Le Sociétal,**
- **La Gouvernance.**

Dans le cadre de son rôle de financeur et d'investisseur, le Crédit Mutuel MABN a défini une politique sectorielle qui éclaire ses ambitions sur le pilier sociétal et sur le pilier climat et environnement de sa politique RSE.

PILIER SOCIÉTAL

Très attaché à ses valeurs mutualistes, le Crédit Mutuel MABN œuvre pour une société plus juste et plus durable. Il souhaite contribuer au développement de ses territoires au travers de ses actions et favoriser le lien social, économique et culturel. Egalement soucieux de prendre en compte de manière responsable les enjeux sociétaux plus larges, il a entrepris de définir des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des principes pour l'exercice de ses activités et à contribuer ainsi au progrès social.

PILIER CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont sources de changements structurels qui peuvent avoir une influence sur l'activité économique et, par suite, sur le système financier. Les risques liés au climat et à l'environnement sont communément considérés comme comprenant deux principaux facteurs de risque.

- **Le risque physique** fait référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation). Le risque physique peut être qualifié d'aigu quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité, le changement d'utilisation des sols, la destruction de l'habitat et la pénurie de ressources. Il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement.
- **Le risque de transition** désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de variations de perception des acteurs et des préférences de marché.

Les enjeux environnementaux et climatiques sont au cœur des préoccupations du Crédit Mutuel MABN. De par son activité tertiaire, le Crédit Mutuel MABN a un impact direct sur l'environnement très limité. Il se mesure principalement par la consommation énergétique des bâtiments et les déplacements professionnels.

En revanche en tant qu'acteur majeur du financement de ses territoires, le Crédit Mutuel MABN a un rôle important dans le financement de la transition énergétique, notamment dans l'habitat compte tenu de la structure de ses encours de crédit et dans les secteurs économiques les plus exposés. Le Crédit Mutuel MABN se doit

également de faire sa part en accompagnant les projets de transition de ses clients en restant attentif aux conséquences de ses financements sur le climat, l'environnement et la biodiversité.

Peu exposé aux secteurs les plus concernés par ses grands enjeux (Charbon, Hydrocarbures), le Groupe Crédit Mutuel MABN a défini des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des règles à respecter dans le cadre de l'exercice de ses activités sur des domaines où les impacts environnementaux sont les plus élevés.

Le risque de réputation est également un risque pris en compte pour l'élaboration de la politique sectorielle. Le risque de réputation ou risque d'image désigne l'aléa de dégradation de l'image de la marque ou de sa réputation auprès de sa communauté, de ses clients et de la société plus globalement. Cet aléa peut émerger par un comportement inadéquat par rapport aux attentes de la société sur un sujet particulier ou par une incohérence entre ses déclarations et ses actes. Les événements sociétaux ou climatiques pourraient avoir une ou des incidences défavorables sur la réputation ou sur l'image du Crédit Mutuel MABN. Les présentes politiques sectorielles tendent à limiter ces risques en définissant le plus clairement possible les positions et les décisions du groupe en la matière.

CHAMP D'APPLICATION

Les mesures prises s'appliquent à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel MABN, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité.

Les politiques sectorielles encadrent la politique d'investissement pour compte propre du Crédit Mutuel MABN, la politique de distribution de crédits des caisses locales, des centres d'affaires et toutes les filiales contrôlées lorsqu'elles ont une activité de bancassurance, de financement, d'investissement ou de capital risque.

En matière de distribution de crédit, les politiques sectorielles font, plus spécifiquement, partie intégrante du référentiel engagement du Groupe et ont pour objet de définir les règles encadrant les financements et les services bancaires vers des entreprises dont les activités ont des impacts négatifs sur la société, sur le climat, sur l'environnement ou sur la biodiversité.

La décision d'octroi est éventuellement partagée avec le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN.

COMMUNICATION ET SUIVI

L'ensemble des parties prenantes du CM MABN pourront prendre connaissance de ces politiques car elles sont publiées sur le site internet du Groupe sur la page consacrée aux rapports annuels.

Ces politiques sont soumises aux procédures de contrôles internes et de surveillance du Crédit Mutuel MABN.

Un suivi des encours par codes Nace, sur la base de données internes, est effectué selon une périodicité trimestrielle et présenté aux instances de gouvernance.